

Cadre social de l'entreprise

Ce programme de formation fait partie de la filière de formation de préparation au CQPM Animateur(trice) d'équipe autonome de production industrielle. Il peut être suivi indépendamment des autres modules.

Publics concernés

Animateur d'une équipe, leader, pilote.

Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

Comprendre l'environnement réglementaire de l'entreprise.

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Avoir des notions de droit du travail afin de remonter à la hiérarchie les éléments importants et pertinents pour l'entreprise

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

- Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Évaluation :

- Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

- Études de cas (définies à partir de situations réelles d'entreprises)
- Mises en situation
- Diagnostic
- Travaux de sous-groupes
- Apports didactiques et méthodologiques

Mode d'apprentissage :

- Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

- Formateur expert

Moyens techniques et livrable fin de formation

- Attestation de formation

Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Programme

Introduction : loi, convention et accords collectifs

- Clauses du contrat de travail (période d'essai, ...)
- Les différentes catégories de contrat
 - CDI
 - CDD
 - Intérim
 - Apprentissage
- L'exécution du contrat (pouvoir disciplinaire de l'employeur)
 - Sanctions
 - Procédure
- Suspension du contrat de travail
 - Maladie, accident ordinaire
 - Accident du travail
 - Autorisation d'absence pour événements de famille
- Rupture du contrat de travail
 - Démission
 - Licenciement
 - Retraite
- La durée du travail
 - Temps de travail et durées maximales
 - Heures supplémentaires
 - Décompte du temps de travail sur l'année (modulation, RTT, ...)
 - Jours fériés
- La rémunération
 - Les salaires minima garantis
 - Les autres éléments de salaire (prime ancienneté, primes diverses, ...)
 - Les congés payés
- Les représentants du personnel
 - Les Délégués du personnel
 - Le Comité d'Entreprise
 - Les délégués du personnel (les heures de délégation)

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.